

La « loi Macron », qui poursuit le démantèlement des protections sociales exigé par l'UE, va aggraver la situation





Le projet de loi dite « loi Macron » sème l'inquiétude parmi de nombreuses professions, et notamment parmi les professions réglementées comme les avocats, notaires, greffiers, huissiers de justice, commissaires-priseurs, administrateurs et mandataires judiciaires.

Toutes ces professions tirent la sonnette d'alarme en faisant remarquer que l'une des dernières choses qui permet encore de lutter contre la désertification rurale, après la fermeture des industries, c'est le maillage territorial des professions réglementées, et notamment la présence locale des professionnels du droit.

Or cette loi va profondément nuire à ce maillage, en rendant non rentable la présence de toutes ces professions en zone rurale. C'est une loi qui ne va bénéficier qu'aux grosses structures et aux métropoles. (cf. par exemple cet article :

http://www.libération.fr/société/2014/12/10/notaires-de-province-et-huissiers-de-campagne-contre-la-loi-macron_1160897)



Cette photo, prise il y a quelques années, montrait déjà Jacques Attali à gauche et son preneur de notes Emmanuel Macron à droite.

LA RENGAINE DU RAPPORT ATTALI DE 2008 ET DU RAPPORT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE DE 2003

En réalité, pendant que le PS amuse la galerie médiatique en faisant mine de se déchirer pour savoir si cette loi Macron est « de gauche » ou pas, tous les observateurs un tant soit peu informés savent pertinemment que le banquier Emmanuel Macron n'est pas l'inventeur de ces mesures de déréglementation des professions réglementées.

La plupart d'entre elles ne sont que la reprise de certaines des propositions figurant dans le rapport de 2008 de la « Commission pour la libération de la croissance française », également appelée « Commission Attali » du nom de son sempiternel président Jacques Attali, l'un de ces hommes de l'ombre qui dictent aux dirigeants de l'UMP et du PS ce qu'ils doivent faire, et qui n'a aucun rapport avec ce qu'ils ont promis aux électeurs pour se faire élire.

Je rappelle que cette commission avait été chargée par le président de la République de l'époque Nicolas Sarkozy de rédiger un rapport « fournissant des recommandations et des propositions afin de relancer la croissance économique de la France ». Elle avait commencé ses travaux en juin 2007 et avait rendu son rapport final le 23 janvier 2008.

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
Dans ses grandes lignes, ce rapport n'avait d'ailleurs fait lui-même que reprendre à son compte les mesures préconisées par la Commission européenne depuis plus de 10 ans. Elles découlent en particulier – mais pas seulement - des « Recommandations spécifiques à la France » faites par les technocrates bruxellois dans le Rapport COM (2003) du 8 avril 2003 concernant les « Grandes orientations des politiques économiques des Etats-membres ».

Ces « Grandes orientations » qui fixaient à la France des mesures très précises de déréglementation dans tous les domaines avaient été édictées par la Direction générale des affaires économiques de la Commission européenne, et notamment par son directeur, le fonctionnaire allemand Klaus Regling. C'est ce que j'explique depuis plus de 5 ans dans ma conférence « Qui gouverne la France et l'Europe ? » et j'y renvoie les lecteurs : <https://www.upr.fr/conferences/qui-gouverne-la-france>

Le projet de loi dite « loi Macron » actuellement en cours d'examen au parlement ne fait que confirmer une nouvelle fois mes analyses.



LES BOMBES DISSIMULÉES DANS LE PROJET DE « LOI MACRON »

Six ans après la publication du rapport de la « Commission Attali », c'est un euphémisme de dire que la croissance n'est toujours pas au rendez-vous. C'est la raison pour laquelle le banquier Macron, adoubé à la télévision par Jacques Attali en personne, n'est qu'un simple employé de l'oligarchie, chargé par celle-ci de mettre en œuvre un certain nombre de mesures de ce rapport de 2008 que Sarkozy avait enterrées par crainte d'une explosion sociale.

C'est l'illustration de ce que savent parfaitement les cyniques qui tirent les ficelles de la scène politique française : rien ne vaut un gouvernement dit « de gauche » pour faire avaler au monde du travail les mesures les plus antisociales qui soient.

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
Or il s'agit bien d'une loi destinée à contribuer puissamment à la destruction de nos acquis sociaux. Car, malgré le discours de quelques fanatiques de l'ultra-libéralisme qui estiment que cette loi est anodine et qu'elle ne va pas assez loin, elle comporte discrètement un certain nombre de mesures qui font froid dans le dos. Encore faut-il savoir les déceler et les comprendre en décortiquant minutieusement le texte en cours d'examen.

C'est ce à quoi s'est livré l'économiste et blogueur Charles Sannat, dans une analyse publiée sur son site « Le Contrarien », analyse dont je conseille vivement la lecture. Les internautes y verront que la loi dite « loi Macron » comporte des bombes dissimulées allant bien au-delà de la remise en cause des seules professions réglementées, et notamment

- l'accélération du bradage du patrimoine public à des intérêts privés (cf. les ventes des aéroports de province notamment),
- l'affaiblissement drastique des protections des salariés jusqu'ici garanties par la justice prud'homale,
- l'allègement des peines frappant le délit d'entrave organisé par les dirigeants d'une entreprise contre leurs salariés syndiqués,
- la possibilité inouïe ouverte désormais légalement à un juge de forcer le propriétaire d'une entreprise à revendre ses actions à une autre entreprise ou à une banque même contre son gré, et en lui indiquant en plus le prix de cession... Cette mesure ouvrirait la porte à la légalisation de mesures de spoliation organisée et obligatoire.

Pour lire cette analyse :

<http://www.lecontrarien.com/scoop-loi-macron-les-objectifs-caches-et-passes-sous-silence-11-12-2014-edito>



CONCLUSION : UNE LOI QUI AURA LES EFFETS CONTRAIRES À CEUX ANNONCÉS

Le pire de toute cette histoire, c'est que, si elle est adoptée, la « loi Macron » aura non seulement pour conséquences nocives tous les démantèlements des protections des salariés, des chefs d'entreprise et des professions réglementées qui viennent d'être succinctement décrites précédemment, mais que ses effets macro-économiques seront également très négatifs en termes de croissance et d'emplois. Le contraire de ce qu'elle

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro prétend rechercher !~~

Et pourquoi cela ? Pour une raison très simple que les dirigeants européistes, soit par incompetence, soit par volonté de piller, refusent de voir ou d'expliquer : c'est que **l'on ne peut pas relancer une économie si l'on précarise toujours davantage des pans toujours plus nombreux de la population.**

Mettant servilement en œuvre ce qu'exige l'oligarchie euro-atlantiste, la « loi Macron » vise à mettre en concurrence et à précariser toujours plus le peuple français, de même que sont précarisés tous les autres peuples de l'Union européenne. En démantelant toutes les protections sociales, il s'agit d'imposer à nos concitoyens toujours plus de contrats précaires, toujours plus de contrats à durée déterminée, toujours plus de baisse de salaires. En bref, toujours moins de défenses contre ce monde inhumain et ce « totalitarisme marchand » dont parle Charles Sannat.

En imposant cette politique par des procédés de plus en plus autoritaires et fascistes, et en vidant de sens les élections, les dirigeants européistes ne parviennent qu'à imposer la peur et la hantise du lendemain dans les esprits des masses qu'ils terrorisent.

Or, comment un individu toujours plus précarisé, toujours moins payé, et toujours plus inquiet pour son avenir, pourrait-il avoir les moyens financiers, les garanties bancaires nécessaires, et l'envie psychologique de souscrire un lourd emprunt à sa banque, pour acheter une voiture ou une maison ? Plus l'on précarise un individu, moins il consomme, moins il emprunte, c'est une loi d'airain.

D'ailleurs, comment les banques elles-mêmes, constamment sommées par leurs actionnaires de dégager des profits croissants et de s'assurer d'avoir un portefeuille de clients solvables, pourraient-elles prêter de l'argent à des individus sous-payés et embauchés sur des contrats précaires, incapables d'assurer qu'ils auront encore un maigre revenu quelques semaines après l'obtention du prêt ?



~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
Cette contradiction interne à la politique démente de l'oligarchie européiste est insurmontable et se mesure jour après jour dans le monde feutré de la haute finance.

C'est ainsi que l'on a appris, hier 11 décembre 2014, que le volume total alloué aux banques de la zone euro par la BCE - lors des deux premiers tours d'adjudication actuellement en cours - se révèle dramatiquement faible au regard des ambitions de la Banque de Francfort.

Son président Mario Draghi avait claironné qu'il était prêt à mettre 400 milliards d'euros sur la table dès cette année afin de lutter contre la déflation rampante qui mine l'économie de la zone euro. Or les banques n'ont emprunté que 212,4 milliards au total, soit 53% seulement de ce qui était espéré. (cf. <http://www.romandie.com/news/Zone-euro-BCE-pres-de-130-mrd-EUR-pretes-a-plus-de-300-banques/545162.rom>).

Les banques infligent ainsi la preuve que l'on ne peut pas vouloir une chose et son contraire : précariser et angoisser les gens d'un côté, leur demander d'être optimiste, de consommer, d'investir et de s'endetter de l'autre côté.



C'est exactement au même constat qu'aboutiront les dirigeants européistes français s'ils mettent en œuvre le projet de loi dite « loi Macron ».

Dans deux ou trois ans, ils constateront que cette loi, loin d'avoir relancé la croissance et l'emploi, aura tout au contraire accéléré la désertification rurale, suscité la concentration des professions réglementées et la mise au chômage d'une partie de leurs employés, accru les inégalités sociales et les disparités entre les territoires, généralisé la précarisation de la société française, augmenté la consommation d'anxiolytiques et le taux de suicide dans la population, développé les tendances déflationnistes, et encore amplifié la récession et le chômage.

Et, bien entendu, les européistes rendront une fois de plus le peuple français responsable de ce désastre. Alors que les vraies raisons sont ailleurs : dans l'euro et dans le démantèlement de tous les contrôles aux échanges de capitaux imposé notamment par l'article 63 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (T.F.U.E.).

François ASSELINEAU

